



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 69180

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le manque d'appareils IRM (imagerie par résonance magnétique). Selon une enquête réalisée auprès d'un tiers des neurologues et cancérologues français, il faut en moyenne 37,5 jours pour obtenir un rendez-vous pour effectuer une IRM. Cela s'explique par le manque d'appareils dont disposent les médecins (196, ce qui correspond à 3 par million d'habitants, contre 5,4 en Italie, 9 en Espagne ou 12 en Allemagne). Plus performante que le scanner, l'IRM est un examen radiologique incontournable et cette attente menace incontestablement la santé des malades. C'est pourquoi il aimerait savoir ce qui pourrait être fait pour améliorer ces délais.

Texte de la réponse

Le retard concernant le taux d'équipement en appareils d'imagerie médicale dans notre pays est en voie d'être comblé. S'agissant de l'imagerie par résonance magnétique, un arrêté du 8 juin 2000 a ainsi permis d'augmenter le parc antérieur de 34 %. Au total entre 1998 et 2001, le nombre d'appareils autorisés aura doublé passant de 137 à 279. Cette évolution se poursuit et un nouvel indice national de besoins a été arrêté le 21 décembre 2001 pour l'imagerie par résonance magnétique, compris entre un appareil pour 190 000 habitants et un appareil pour 140 000 habitants. Ce nouvel indice permettra aux agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes en la matière, d'augmenter le parc autorisé de plus 50 % par rapport à la situation actuelle. La France se situera alors au même niveau d'équipement que la plupart des autres pays européens avec plus de sept appareils par million d'habitants et les délais de rendez-vous en vue d'examen seront alors significativement réduits par rapport à la situation actuelle. Il convient de souligner la qualité du parc français qui est composé pour moitié d'appareils corps entier très puissants (1,5 tesla au moins) dont l'activité est extrêmement forte comparée aux équipements des autres pays européens. Une nouvelle augmentation de l'indice de besoins pourrait intervenir en fonction des recommandations faites par les professionnels de l'imagerie, actuellement consultés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69180

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6588

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2247